

Intitulé Diplôme : titre professionnel ouvrier du paysage

Niveau : 3

Lieu : ISETA PRO

Code diplôme : 399

Date de création : février 2019

Nombre de place : 12

Durée de la formation : 12 mois

Statut : Salarié en contrat d'alternance

Heures de formation : 20 semaines en centre de formation et 27 semaines en entreprise formatrice

Descriptif de l'emploi visé

L'ouvrier du paysage participe à la création et à l'entretien des espaces verts à vocation ornementale (parcs et jardins). Il intervient dans un milieu naturel afin de mettre en valeur le patrimoine végétal (berges de cours d'eau, zones boisées, marécageuses, littorales, de montagne), ou entretenir la forêt (sélection, débroussaillages, petits abattages, etc) Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Ouvrier polyvalent, il s'occupe des végétaux et est aussi capable d'effectuer des travaux de maçonnerie, d'installer des systèmes d'irrigation et d'entretenir le matériel qu'il met en œuvre. Il exerce ses activités, seul ou en équipe, en plein air, en toutes saisons. Il utilise fréquemment des matériels motorisés et peu utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le respect des mesures de sécurité et du développement durable. En fonction de l'activité de l'entreprise et de la situation géographique des différents chantiers, les déplacements peuvent être fréquents, souvent dans un périmètre permettant un retour quotidien au domicile ; le travail implique parfois des horaires adaptés.

L'ouvrier du paysage travaille principalement dans des entreprises du paysage dont la taille moyenne est inférieure à dix salariés, ou les services espaces verts des collectivités territoriales.

Objectifs de la formation

L'objectif principal de l'action de formation vise à acquérir les connaissances et compétences du métier d'ouvrier(e) paysagiste pour accéder à un emploi durable par le biais d'un parcours certifiant visant obtention d'un titre « ouvrier du paysage » de niveau 3.

A l'issue de la formation le stagiaire maîtrisera les compétences techniques pour la création et l'entretien des espaces verts à vocation paysager (parcs et jardins).

Conditions d'entrée

Niveau d'entrée : Expérience professionnelle significative ou préconisation d'une Période de mise en situation Professionnelle pour les candidats n'ayant aucune connaissance du métier.

Âge : 18 ans minimum

Aptitudes souhaitées : Résistance à la fatigue physique (intempéries, port de charges, travail en positions inconfortables), absence d'antécédents allergiques (pollen), sens de l'organisation, mémoire, sens de la sécurité, autonomie.

Modalités d'inscription et d'accompagnement :

- Demande de dossier de formation
- Participer à un entretien individuel et/ou accompagnement individuel et collectif par l'équipe de recrutement
- Passer un test de positionnement
- Signer un contrat d'alternance avec une entreprise

Type d'entreprises d'accueil :

- Entreprises du paysage
- Service Technique d'une collectivité territoriale

Possibilité d'inscription jusqu'à un mois après le début de la formation

Débouchés professionnels et poursuites d'étude

Entreprise du paysage. Parcs et jardins. Sols sportifs. Services techniques des collectivités. Services techniques des complexes touristiques. Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste - Ouvrier des espaces verts - Ouvrier paysagiste - Agent d'entretien des parcs et jardins

Le candidat ayant obtenu son diplôme titre professionnel ouvrier du paysage peut poursuivre son parcours en

- Certificat de Spécialisation Arboriste Elagueur
- Certificat de Spécialisation en entretien de sol sportifs
- Si un projet d'installation est visé, poursuite possible en BTSA Aménagement Paysager (si diplôme du bac obtenu)

Descriptif des composantes de la certification

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation
Bloc de compétence n°1 Entretien un espace vert 250 heures	<ul style="list-style-type: none">• Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire.• Entretien un gazon et une surface semi ligneuse.• Tailler des arbres et des arbustes.• Abattre et débiter un arbre de petites dimensions• Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux• Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices.
Bloc de compétence n°2 Végétaliser un espace paysager 220 heures	<ul style="list-style-type: none">• Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire.• Réaliser un gazon et un pas japonais.• Planter des arbres et des arbustes.• Réaliser un massif de plantes à fleurs.
Bloc de compétence n°3 Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts 290 heures	<ul style="list-style-type: none">• Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts.• Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts.• Poser et entretenir un réseau d'arrosage.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation.

Période en entreprise (27 semaines)

Préparation d'examen et session examen final (24 heures)

Tarifs et financement

Contrat de professionnalisation : formation prise en charge par l'organisme financeur dont dépend l'entreprise

Aucun coût de formation pour l'alternant.

Salaire versé par l'employeur.

Formation Professionnelle Continue : nos tarifs vont de 12,50€ à 25€ / heure. Se rapprocher de notre centre de formation afin d'étudier les différentes possibilités de financement et de rémunération et obtenir un devis. Possibilité de prise en charge financière et rémunération selon le statut du candidat.

Modalités d'évaluation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre professionnel d'Ouvrier du Paysage (TP- 00463), le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

En cas de réussite partielle aux épreuves, le jury pourra délivrer ou non un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) constitutifs du titre :

- CCP - Poser et entretenir les circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts (CP-001937)
- CCP - Planter et engazonner un espace vert (CP-001938)
- CCP - Entretenir un espace vert ornemental (CP-001939)

Obtention du diplôme par capitalisation

Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels.

A partir de l'obtention d'un ou plusieurs CCP, le candidat peut se présenter aux autres CCP constitutifs du titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

Plateaux techniques

Arboretum, zone de TP maçonnerie paysagère, parcs et jardins, salle informatique CAO/DAO

Les plus (actions diverses...)

- Exercices et évaluations pédagogiques en conditions réelles,
- AIPR opérateur et Certiphyto intégrés à la formation.

Résultats 2021

- Taux de réussite 2021 : 100%
- Taux d'insertion 2021 : 100%
- Taux de satisfaction 2021 : 90%
- Taux de rupture 2021 : 0%